



# CQP

## Coordinateur de Vie Scolaire

Professionalisez  
votre engagement  
au cœur de la vie  
scolaire.

*Le Certificat de Qualification Professionnelle « Coordinateur de Vie Scolaire » est certifié par la Confédération de l'Enseignement Privé Non Lucratif et inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (niveau 6) sous le numéro 38797 depuis le 27 mars 2024.*

### UN PARCOURS ADAPTÉS AU RÉFÉRENTIEL

- Les activités et les compétences du CQP sont réparties en 5 blocs de compétences.
- Le CQP a pour fondement un référentiel d'activités, de compétences et de certification : ce document décrit les activités et les compétences du CQP, définit les modalités d'évaluation en blocs de compétences et précise le contenu des épreuves d'évaluation.
- Le Créfi est habilité pour mettre en œuvre la formation et pour assurer les évaluations.

### DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Maîtriser les méthodes de travail et les comportements attendus pour coordonner l'organisation et le fonctionnement de l'équipe de vie scolaire.
- Permettre des échanges de pratiques avec des personnels de vie scolaire d'autres établissements.
- Préparer la certification et valider les compétences du référentiel d'activité du ou des blocs de compétences choisis.



Positionnement - Définition du parcours de formation et préconisation de stage

### MODULES ACCOMPAGNEMENT ET MÉTHODOLOGIE (6 HEURES)

BLOC 01	BLOC 02	BLOC 03	BLOC 04	BLOC 05
Assurer l'accueil éducatif des élèves et apprenants et de leurs familles	Coordonner l'organisation d'un service de vie scolaire	Conduire des projets d'animation ou d'activité éducative	Assurer l'intégration et l'accompagnement d'une équipe de vie scolaire	Gérer des situations de harcèlement et les situations à risques en milieu scolaire et protéger les publics fragiles
77 HEURES	63 HEURES	42 HEURES	42 HEURES	42 HEURES
ÉVALUATION JURY MÉTIER	ÉVALUATION JURY MÉTIER	ÉVALUATION JURY MÉTIER	ÉVALUATION JURY MÉTIER	ÉVALUATION JURY MÉTIER

La commission de certification édite un certificat correspondant aux blocs validés ou une certification totale pour l'ensemble du parcours CQP CVS



## UNE FORMATION ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHACUN

- La logique des blocs de compétences permet à un salarié de préparer le CQP à son rythme, en fonction de sa disponibilité et des contraintes de son établissement. Le CQP est accessible soit par la voie de la formation, soit par la Validation des Acquis de l'Expérience.
- Le positionnement permet d'identifier les compétences déjà acquises et les besoins en formation du salarié. Un parcours de formation adapté aux besoins réels du salarié est proposé. Ce parcours est constitué des modules permettant l'acquisition des compétences nécessaires à l'évaluation.

## UNE VALIDATION PAR BLOC

- Pour chaque bloc de compétences, une évaluation est réalisée par un jury métier composé d'un formateur et d'un professionnel de la vie scolaire ou par 2 professionnels. Pour obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle, les 5 blocs de compétences doivent être validés.



## UNE PÉDAGOGIE ACTIVE

- Une articulation entre apports théoriques, réflexion et partage d'expériences permet la remise en question et l'évolution des pratiques professionnelles.
- Une participation active de chacun est demandée, notamment dans des mises en situation et dans la rédaction des situations professionnelles destinées à l'évaluation.
- Un parcours en alternance :
  - > La durée totale du parcours est de 272 heures, réparties sur 9 semaines.
  - > Un stage de 35 heures dans un établissement scolaire peut être préconisé au cours du positionnement.

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Etre salarié de la Branche EPNL et des établissements privés agricoles

1 an d'expérience dans le secteur éducatif et/ou socio-éducatif

Pour tout salarié en poste d'éducateur de vie scolaire

Pour tout salarié en poste de CVS ou RVS

Bloc 1  
CQP EVS  
obligatoire

Bloc 4  
CQP EVS  
recommandé

Bloc 4  
CQP EVS  
recommandé

## POURQUOI CHOISIR LE CRÉFI ?

- Le CRÉFI est un Institut Missionné, il propose depuis plus de 45 ans des formations destinées aux personnels de vie scolaire.
- Le nombre de stagiaires est limité à 12 pour favoriser les échanges et faciliter le suivi.
- Le Créfi est certifié QUALIOPi depuis le 24 septembre 2021. (L.63131-1-1° Les actions de formation). La nouveauté de cette formation ne permet pas la publication de taux de satisfaction et de validation.



## FINANCEMENT ET INSCRIPTION AU CQP

- Le coût pédagogique est de 30 € / h net de taxes. Le coût d'évaluation d'un bloc de compétences est de 300 € net de taxes. Le budget global est défini en fonction de la durée du parcours (de 42 à 272 heures). Chaque bloc de compétences peut être financé de façon indépendante et est éligible au CPF. Nous vous invitons à contacter votre OPCO pour le financement de cette formation. Nous sommes également à votre disposition pour vous conseiller sur les différents financements.